



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : municipalite@st-maurice.ca  
Site internet : www.st-maurice.ca

### AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUUX**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023, a adopté le règlement numéro 2023-632 modifiant le règlement de zonage 2009-489 (Service et atelier artisanal).

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La municipalité a reçu la conformité de la MRC des Chenaux suite à l'adoption de ce règlement le 23 janvier 2024.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

Andrée Neault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUX**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-contre en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le trentième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce trentième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.



Andrée Neault,  
Directrice générale et greffière-trésorière